

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 12673
Numéro SIREN : 432 322 964
Nom ou dénomination : AGORAPULSE

Ce dépôt a été enregistré le 25/03/2021 sous le numéro de dépôt 21713

certifiés conformes aux originaux,

AGORAPULSE

BILAN ACTIF

page 2

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov.	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement	478 529	273 489	205 040	0,23	126 631	0,99
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	124 656	43 773	80 793	0,24	32 162	2,65
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	123 348		123 348	4,56	23 385	1,84
TOTAL (I)	726 443	317 262	409 181	10,43	182 178	14,31
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes	125 771		125 771	0,05		
Clients et comptes rattachés	17 514		17 514	0,70	12 621	0,90
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices					45 876	3,60
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	4 910		4 910	0,20	1 772	0,14
. Autres	166 915		166 915	6,70	121 220	9,62
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	436 236		436 236	17,51		
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	1 284 692		1 284 692	51,67	906 935	71,17
Charges constatées d'avance	45 731		45 731	1,84	3 360	0,26
TOTAL (II)	2 081 768		2 081 768	63,67	1 090 784	86,69
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	2 808 211	317 262	2 490 949	100,00	1 272 962	100,00

CONSAUDEXPERT

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le		Exercice précédent		
	31/12/2018		31/12/2017		
	(12 mois)		(12 mois)		
Capitaux propres					
Capital social ou individuel (dont versé : 57 265)	57 265	2,30	56 294	4,42	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	392 412	15,75	393 383	30,90	
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	3 516	0,14	3 516	0,20	
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau	-143 334	-5,74	-272 252	-21,00	
Résultat de l'exercice	658 827	26,45	128 918	10,13	
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
	TOTAL (I)	968 685	35,60	309 858	24,34
Produits des émissions de titres participatifs					
Avances conditionnées					
	TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour risques					
Provisions pour charges					
	TOTAL (III)				
Emprunts et dettes					
Emprunts obligataires convertibles					
Autres Emprunts obligataires					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit					
. Emprunts					
. Découverts, concours bancaires	54 400	2,18	25 028	1,97	
Emprunts et dettes financières diverses					
. Divers			42 366	3,33	
. Associés			42 393	3,33	
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours					
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	133 410	5,36	51 585	4,05	
Dettes fiscales et sociales					
. Personnel	70 046	2,81	47 520	3,73	
. Organismes sociaux	104 334	4,19	86 214	6,77	
. Etat, impôts sur les bénéfices	113 168	4,54			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	38 367	1,54	20 356	1,60	
. Etat, obligations cautionnées					
. Autres impôts, taxes et assimilés	32 820	1,32	20 938	1,64	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes	96 890	3,89	98 099	7,71	
Instruments de trésorerie					
Produits constatés d'avance	878 829	35,28	528 605	41,53	
	TOTAL (IV)	1 522 264	61,11	963 104	75,66
Ecart de conversion passif					
	(V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	2 490 949	100,00	1 272 962	100,00	

COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

COMPTES DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises									
Production vendue biens									
Production vendue services	858 991	4 523 421	5 382 412	100,00	3 735 864	100,00	1 646 548	44,07	
Chiffres d'Affaires Nets	858 991	4 523 421	5 382 412	100,00	3 735 864	100,00	1 646 548	44,07	
Production stockée			135 900	2,52	80 045	2,14	55 855	59,76	
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation					76	0,00	-76	-100,00	
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges					456	0,01	-432	-94,73	
Autres produits			24	0,00					
Total des produits d'exploitation (I)			5 518 336	102,93	3 816 440	102,16	1 701 896	44,59	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)									
Variation de stock (marchandises)									
Achats de matières premières et autres approvisionnements									
Variation de stock (matières premières et autres approv.)									
Autres achats et charges externes			3 242 199	60,24	2 494 416	66,77	747 783	29,98	
Impôts, taxes et versements assimilés			38 256	0,71	22 286	0,60	15 970	71,66	
Salaires et traitements			993 771	18,46	706 928	18,92	286 843	40,58	
Charges sociales			403 305	7,49	293 739	7,66	109 566	37,30	
Dotations aux amortissements sur immobilisations			77 910	1,45	79 267	2,12	-1 357	-1,70	
Dotations aux provisions sur immobilisations									
Dotations aux provisions sur actif circulant									
Dotations aux provisions pour risques et charges									
Autres charges			1 043	0,02			1 043	N/S	
Total des charges d'exploitation (II)			4 756 485	88,37	3 596 636	96,27	1 159 849	32,25	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			761 851	14,15	219 804	5,86	542 047	246,60	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)									
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)									
Produits financiers de participations									
Produits des autres valeurs mobilières et créances									
Autres intérêts et produits assimilés			4 953	0,09			4 953	N/S	
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Différences positives de change			30 811	0,57	462	0,01	30 349	N/S	
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
Total des produits financiers (V)			35 764	0,66	462	0,01	35 302	N/S	
Dotations financières aux amortissements et provisions									
Intérêts et charges assimilées			1 404	0,03			1 404	N/S	
Différences négatives de change			9 580	0,18	54 976	1,47	-45 396	-82,56	
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements									
Total des charges financières (VI)			10 984	0,20	54 976	1,47	-43 992	-80,01	
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			24 780	0,46	-54 514	-1,45	79 294	145,46	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			786 631	14,61	165 290	4,42	621 341	375,91	

COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

COMPTES DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges							
Total des produits exceptionnels (VII)							
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			72 393	1,94	-72 393	-100,00	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			-0	0,00			
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions							
Total des charges exceptionnelles (VIII)			72 392	1,94	-72 392	-100,00	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)			-72 392	-1,93	72 392	-100,00	
Participation des salariés (IX)							
Impôts sur les bénéfices (X)	127 804	2,37	-36 020	-0,95	163 824	454,81	
Total des Produits (I+III+V+VII)	5 554 100	103,19	3 816 902	102,17	1 737 198	45,51	
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	4 895 273	90,95	3 687 984	88,72	1 207 289	32,74	
RÉSULTAT NET	658 827	12,24	128 918	3,45	529 909	411,04	
			<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>		
Dont Crédit-bail mobilier	5 762	0,11			5 762	N/S	
Dont Crédit-bail immobilier							

Annexes

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2017 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 490 949,15 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 658 826,75 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de l'exercice ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N° 2014-03 du 5 Juin 2014 relatif au plan Comptable Général.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

La comptabilisation du CICE, à hauteur de 14 636 € au titre de l'année 2018, a été réalisée par l'option d'un diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 649 (ANC, note d'information du 28 février 2013).

Le CICE de l'année de 2017 perçu par la société au cours de l'année 2018, lui a permis de procéder à des recrutements de personnels et au renouvellement de certains investissements.

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement
- de recherche, d'innovation
- de formation et de recrutement
- de prospection de nouveaux marchés

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles se composent principalement des frais de développement engagés par la société dans le cadre de ses processus d'activité.

Les frais de développement sont inscrits en immobilisations incorporelles et amortis sur la durée probable de vie des projets lorsque ceux-ci remplissent les critères d'activation définis par l'article 311-2 du PCG, à savoir :

- La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente.
- L'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
- La capacité à l'utiliser ou à la vendre,
- La façon dont l'immobilisation générera des avantages économiques futurs probables,
- La disponibilité de ressource pour achever l'immobilisation,
- La capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation au cours de son développement.

Pour l'exercice clos le 31/12/2018, le montant des frais de développement portés à l'actifs s'élèvent à 135 900 Euros.

Les frais de développement comptabilisés à l'actif sont amortis sur une période de 3 ans. Par ailleurs, une dépréciation exceptionnelle est comptabilisée lorsque les critères de maintien à l'actif ne sont plus respectés.

ENGAGEMENT HORS BILAN

L'AG du 26/07/2018 a décidé que le président recevra une indemnité de rupture de 180 K€ dans l'hypothèse où il serait mis fin à ses fonctions de président.

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Frais de recherche & développement = 478 529 E

Frais recherche & développement	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Taux
Frais recherche & développement	478 529	273 489	205 040	%

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 726 443 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	342 629	135 900		478 529
Immobilisations corporelles	55 516	69 050		124 566
Immobilisations financières	23 385	99 963		123 348
TOTAL	421 530	304 913		726 443

Amortissements et provisions d'actif = 317 262 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	215 998	57 491		273 489
Immobilisations corporelles	23 354	20 419		43 773
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	239 352	77 910		317 262

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Frais de recherche et développement	478 529	273 489	205 040	3 ans
Inst.agenc.divers	39 673	2 480	37 193	8 ans
Materiel de transpor	2 950	2 950	0	2 ans
Mat.bureau &informat	70 775	34 890	35 885	de 2 à 3 ans
Mobilier	11 168	3 454	7 714	de 5 à 6 ans
TOTAL	603 095	317 263	285 832	

Etat des créances = 358 418 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	123 348		123 348
Actif circulant & charges d'avance	235 070	235 070	
TOTAL	358 418	235 070	123 348

Charges constatées d'avance = 45 731 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 57 265 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	56 294	1	56 294
Titres émis	971	1	971
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	57 265	1	57 265

Etat des dettes = 1 522 264 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	54 400	54 400		
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	133 410	133 410		
Dettes fiscales & sociales	358 734	358 734		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	96 890	96 890		
Produits constatés d'avance	878 829	878 829		
TOTAL	1 522 264	1 522 264		

Charges à payer par postes du bilan = 194 223 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	66 800
Dettes fiscales & sociales	127 424
Autres dettes	
TOTAL	194 223

Produits constatés d'avance = 878 829 E

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires = 5 382 412 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	5 382 412	100,00 %
TOTAL	5 382 412	100.00 %

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Annexes (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits bancaires à recevoir = 4 953 E

Produits à recevoir sur disponibilités	Montant
Banques prod. a rece(51870000)	4 953
TOTAL	4 953

Charges constatées d'avance = 45 731 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constat.d'av(48600000)	45 731
TOTAL	45 731

Charges à payer = 194 223 E

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournis.fact.non par(40810000)	66 800
TOTAL	66 800

Dettes fiscales et sociales	Montant
Conges à payer(42820000)	58 046
Autres charg.pers.a(42860000)	12 000
Org.soc. ch/conges a(43820000)	24 421
Org.soc. charges a p(43860000)	137
Taxe apprentissage(44861100)	6 523
Cvae à payer(44861300)	19 486
Formation + fondecif(44862100)	6 811
TOTAL	127 424

Produits constatés d'avance = 878 829 E

Produits constatés d'avance	Montant
Prod.constates d'ava(48700000)	878 829
TOTAL	878 829

AGORAPULSE
Société par actions simplifiée au capital de 57.843 euros
Siège : 132 rue de Rivoli – 75001 Paris
RCS Paris 432 322 964
(la « Société »)

**EXTRAIT PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
ET EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 16 JUILLET 2019**

[...]

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des conditions dans lesquelles les présentes décisions sont prises – déclarations et renonciations préalables

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises,

après avoir constaté que tous les associés de la Société sont présents ou représentés,

connaissance prise du rapport du Président de la Société et des rapports spéciaux du Commissaire aux comptes,

déclare que :

- que le rapport du Président de la Société, les rapports du Commissaire aux comptes, le texte des projets de résolutions ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus au siège social, à la disposition des associés dans un délai suffisant pour leur permettre de voter en toute connaissance de cause sur les résolutions qui leur sont proposées,
- se satisfaire des termes et du contenu des rapports susvisés, et
- avoir été pleinement et utilement informée de l'ordre du jour et avoir reçu toutes les informations nécessaires à ce titre,

décide d'approuver expressément les conditions dans lesquelles les présentes résolutions sont prises (en assemblée générale, sans convocation préalable ou autre formalité),

décide, en conséquence, de renoncer de façon irrévocable à se prévaloir, à quelque titre que ce soit, du défaut du respect du délai de convocation préalable aux assemblées générales et des stipulations des statuts et des dispositions légales et réglementaires applicables dans ce cadre ou relatives au délai d'information.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2018 et quitus au Président

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises,

connaissance prise du rapport de gestion,

approuve ledit rapport ainsi que les comptes, soit le bilan, le compte de résultat et l'annexe, de l'exercice social clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 658.827 euros, ainsi que les opérations qui y sont mentionnées,

prend acte, conformément aux dispositions des articles 223 quater et quinquies du Code général des impôts, de l'absence de dépenses et charges visées aux articles 39-4 et 39-5 dudit Code effectuées au cours de l'exercice,

donne au Président quitus entier et sans réserve de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice social clos

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises,

connaissance prise du rapport de gestion,

constatant que le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élève à la somme de 658.827 euros,

décide d'affecter le bénéfice de l'exercice :

- pour un montant de 2.268,30 euros au compte « réserves légales », dont le solde, avant cette affectation, est de 3.516 euros.
- pour un montant de 656.558,7 euros au compte « report à nouveau », dont le solde, avant cette affectation, est de (143.334) euros ;

constate que compte tenu de cette affectation :

- le compte « réserve légale », s'élève à la somme de 5.726,50 euros.
- le compte « report à nouveau » s'élève à 461.677 euros,
- les capitaux propres de la Société s'élèvent à un montant de 917.079 euros pour un capital social de 57.843 euros.

prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RESOLUTION

Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et décision à cet égard

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises,

connaissance prise du rapport de gestion établi par le Président et du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et statuant sur ce rapport,

approuve ledit rapport et **prend acte** qu'aucune convention visée audit article n'a été conclue au cours

de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

[...]

SIXIEME RESOLUTION

*Emission d'un emprunt obligataire d'un montant total de 2.500.000 euros par voie d'émission d'obligations convertibles en actions ordinaires de la Société (les « **Obligations Convertibles** ») – Détermination des caractéristiques, des modalités d'émission et de conversion des Obligations Convertibles – Pouvoirs à conférer au Président au titre de l'émission des Obligations Convertibles*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises,

après avoir constaté que tous les associés de la Société sont présents ou représentés,

connaissance prise :

- du rapport du Président de la Société,
- du rapport spécial du Commissaire aux comptes établi en application des articles L. 228-92 et L. 225-135 du Code de commerce, et
- du projet de termes et conditions des obligations convertibles en actions dites « OCAB 1 », figurant en annexe des présentes,
- du projet de termes et conditions des obligations convertibles en actions dites « OCAB 2 », figurant en annexe des présentes,

(ensemble les « **Termes et Conditions des Obligations Convertibles** »),

après avoir constaté que le capital social actuel de la Société est entièrement libéré,

sous la condition suspensive de la suppression du droit préférentiel de souscription des associés de la Société au titre de l'émission des Obligations Convertibles,

approuve et arrête les Termes et Conditions des Obligations Convertibles, tels que figurant en annexe des présentes,

décide, en conséquence, d'émettre, sans offre au public, conformément aux dispositions des articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce et selon les Termes et Conditions des Obligations Convertibles, un emprunt obligataire d'un montant total en principal de 2.500.000 euros, par émission de :

- (i) 500.000 obligations convertibles en actions ordinaires de la Société dites « OCAB 1 », d'un euro de valeur nominale chacune,
- (ii) 2.000.000 obligations convertibles en actions ordinaires de la Société dites « OCAB 2 », d'un euro de valeur nominale chacune,

(ensemble les « **Obligations Convertibles** »)

décide que les 2.500.000 Obligations Convertibles devront, lors de leur souscription, être intégralement libérées en numéraire par versement en espèces,

précise (i) que la conversion des 500.000 OCAB 1 donnera droit à la création d'un maximum de 592 actions ordinaires nouvelles de la Société et (ii) que la conversion des 2.000.000 OCAB 2 donnera droit à la création d'un maximum de 2.368 actions ordinaires nouvelles de la Société,

constate que, conformément à l'article L. 225-132 du Code de commerce, la décision d'émission des Obligations Convertibles, objet de la présente résolution, emporte de plein droit, au profit des porteurs des Obligations Convertibles émises, renonciation des associés à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires nouvelles auxquelles les Obligations Convertibles émises donnent droit,

autorise, en conséquence, l'augmentation de capital différée résultant de la conversion de la totalité des Obligations Convertibles ainsi émises (sous réserve des ajustements prévus dans les Termes et Conditions des Obligations Convertibles) et **confère** tous pouvoirs au Président de la Société, avec faculté de délégation, pour la réalisation de ladite augmentation de capital, pour recevoir les souscriptions et constater le nombre et le montant des actions nouvelles de la Société émises par conversion des Obligations Convertibles, apporter aux statuts de la Société les modifications en résultant, et plus généralement, prendre toutes mesures utiles et accomplir toutes formalités nécessaires à la réalisation définitive et à la publicité de l'augmentation de capital résultant de la conversion de tout ou partie des Obligations Convertibles susvisées,

décide que :

- les souscriptions aux 2.500.000 Obligations Convertibles seront ouvertes pendant un délai de huit (8) jours à compter de ce jour et pourront être closes par anticipation dès que la totalité des Obligations Convertibles aura été souscrite, et
- les souscriptions seront reçues au siège social, ou tout autre endroit précisé par ailleurs, contre remise des bulletins de souscription et versement en espèces du montant des souscriptions sur le compte ouvert à cette fin auprès de la banque CIC, dont les coordonnées sont les suivantes : code banque : 30066, code agence : 10940, numéro de compte : 00010099201.

donne tous pouvoirs au Président de la Société pour mettre en œuvre la présente émission, et à l'effet notamment, de recueillir les souscriptions aux Obligations Convertibles et recevoir le versement y afférent, procéder à la clôture anticipée de la souscription des Obligations Convertibles ou proroger sa date, le cas échéant, et, plus généralement, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à la présente émission.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

[...]

DOUZIEME RESOLUTION *Refonte des statuts de la Société*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises,
après avoir constaté que tous les associés de la Société sont présents ou représentés,
connaissance prise :

- du rapport du Président de la Société, et
- du projet de statuts modifiés de la Société, figurant en annexe des présentes

décide de modifier les statuts de la Société conformément au projet de statuts modifiés figurant en annexe des présentes, et emportant notamment :

- suppression de la clause statutaire d'agrément,
- création d'un Conseil d'Administration,
- modification des modalités de consultation des associés de la Société,

décide que les 16.828 actions devant être acquises ce jour par FPCI Hi Inov 2, FPCI SNCF Digital Ventures 2, Hi Inov Evergreen et Cipio Partners Fund VII SICAR seront, sous réserve de leur acquisition, des actions ordinaires dites « Actions B »

décide, dans un souci de simplification, de remplacer les statuts actuels de la Société par le projet de statuts modifiés de la Société, figurant en annexe des présentes,

adopte, en conséquence, le projet de statuts modifiés de la Société, figurant en annexe des présentes de la Société, article par article, puis dans leur ensemble.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

[...]

QUATORZIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les statuts, connaissance prise du rapport du Président,

donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme



Le Président



AGORAPULSE

Société par actions simplifiée
Au capital de 57 265 euros
132 rue de Rivoli
75001 PARIS
432 322 964 RCS PARIS

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2018

AGORAPULSE
SAS au capital de 57 265 euros
132 rue de Rivoli
75001 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **AGORAPULSE** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, sont fondées sur les diligences effectuées portant en particulier sur :

- le caractère approprié des principes comptables retenus par la société au vu des informations et documents

EURÉDIT

Rapport sur les comptes annuels – 31/12/2018
AGORAPULSE

fournis par la direction, et notamment pour ce qui concerne la valorisation des frais de recherche et développement ;

- L'absence de décision et d'événements importants intervenus au cours de l'exercice dont l'incidence ne serait pas signalée de manière appropriée dans les documents remis aux actionnaires ;
- La présentation des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 21 juin 2019

Marc VALY
Commissaire aux Comptes
Représentant de la SARL EUREDIT



BILAN ACTIF

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement	478 529	273 489	205 040	8,23	126 631	9,95
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	124 566	43 773	80 793	3,24	32 162	2,53
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	123 348		123 348	4,95	23 385	1,84
TOTAL (I)	726 443	317 262	409 181	16,43	182 178	14,31
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes	125 771		125 771	5,05		
Clients et comptes rattachés	17 514		17 514	0,70	12 621	0,99
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices					45 876	3,60
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	4 910		4 910	0,20	1 772	0,14
. Autres	166 915		166 915	6,70	121 220	0,52
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	436 235		436 235	17,51		
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	1 284 692		1 284 692	51,57	905 935	71,17
Charges constatées d'avance	45 731		45 731	1,84	3 360	0,26
TOTAL (II)	2 081 768		2 081 768	83,57	1 090 784	85,69
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	2 808 211	317 262	2 490 949	100,00	1 272 962	100,00

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le		Exercice précédent	
	31/12/2018		31/12/2017	
	(12 mois)		(12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 57 265)	57 265	2,30	56 294	4,42
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	392 412	15,76	393 383	30,90
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	3 516	0,14	3 516	0,28
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-143 334	-5,74	-272 252	-21,38
Résultat de l'exercice	658 827	26,45	128 918	10,13
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
	TOTAL (I)	968 685	309 858	24,34
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
	TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
	TOTAL (III)			
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires	54 400	2,18	25 028	1,97
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers			42 366	3,33
. Associés			42 393	3,33
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	133 410	5,36	51 585	4,05
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	70 046	2,81	47 520	3,73
. Organismes sociaux	104 334	4,19	96 214	7,71
. Etat, impôts sur les bénéfices	113 168	4,54		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	38 367	1,54	20 356	1,60
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	32 820	1,32	20 938	1,64
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	96 890	3,89	98 099	7,71
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	878 829	35,28	528 605	41,53
	TOTAL (IV)	1 522 264	963 104	75,66
Ecart de conversion passif	(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	2 490 949	100,00	1 272 962	100,00

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises									
Production vendue biens									
Production vendue services	858 991	4 523 421	5 382 412	100,00	3 735 864	100,00	1 646 548	44,07	
Chiffres d'Affaires Nets	858 991	4 523 421	5 382 412	100,00	3 735 864	100,00	1 646 548	44,07	
Production stockée									
Production immobilisée			135 900	2,52	80 045	2,14	55 855	69,78	
Subventions d'exploitation									
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges					76	0,00	-76	-100,00	
Autres produits			24	0,00	456	0,01	-432	-94,73	
Total des produits d'exploitation (I)			5 518 336	102,53	3 816 440	102,16	1 701 896	44,59	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)									
Variation de stock (marchandises)									
Achats de matières premières et autres approvisionnements									
Variation de stock (matières premières et autres approv.)									
Autres achats et charges externes			3 242 199	60,24	2 494 416	66,77	747 783	29,98	
Impôts, taxes et versements assimilés			38 256	0,71	22 286	0,60	15 970	71,66	
Salaires et traitements			993 771	18,46	706 928	18,92	286 843	40,58	
Charges sociales			403 305	7,49	293 739	7,86	109 566	37,30	
Dotations aux amortissements sur immobilisations			77 910	1,45	79 267	2,12	-1 357	-1,70	
Dotations aux provisions sur immobilisations									
Dotations aux provisions sur actif circulant									
Dotations aux provisions pour risques et charges									
Autres charges			1 043	0,02			1 043	N/S	
Total des charges d'exploitation (II)			4 756 485	88,37	3 596 636	96,27	1 159 849	32,25	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			761 851	14,15	219 804	5,88	542 047	246,60	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)									
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)									
Produits financiers de participations									
Produits des autres valeurs mobilières et créances									
Autres intérêts et produits assimilés			4 953	0,09			4 953	N/S	
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Différences positives de change			30 811	0,57	462	0,01	30 349	N/S	
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
Total des produits financiers (V)			35 764	0,66	462	0,01	35 302	N/S	
Dotations financières aux amortissements et provisions									
Intérêts et charges assimilées			1 404	0,03			1 404	N/S	
Différences négatives de change			9 580	0,18	54 976	1,47	-45 396	-32,56	
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements									
Total des charges financières (VI)			10 984	0,20	54 976	1,47	-43 992	-30,01	
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			24 780	0,46	-54 514	-1,45	79 294	145,46	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			786 631	14,61	165 290	4,42	621 341	375,91	

COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

COMPTES DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion							
Produits exceptionnels sur opérations en capital							
Reprises sur provisions et transferts de charges							
Total des produits exceptionnels (VII)							
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			72 393	1,94	-72 393	-100,00	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			-0	0,00			
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions							
Total des charges exceptionnelles (VIII)			72 392	1,94	-72 392	-100,00	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)			-72 392	-1,93	72 392	-100,00	
Participation des salariés (IX)							
Impôts sur les bénéfices (X)	127 804	2,37	-36 020	-0,95	163 824	454,81	
Total des Produits (I+III+V+VII)	5 554 100	103,19	3 816 902	102,17	1 737 198	45,51	
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	4 895 273	90,95	3 687 984	98,72	1 207 289	32,74	
RÉSULTAT NET	658 827	12,24	128 918	3,45	529 909	411,04	
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>				
Dont Crédit-bail mobilier	5 762	0,11			5 762	N/S	
Dont Crédit-bail immobilier							

Annexes

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2017 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 490 949,15 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 658 826,75 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de l'exercice ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N° 2014-03 du 5 Juin 2014 relatif au plan Comptable Généra

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

La comptabilisation du CICE, à hauteur de 14 636 € au titre de l'année 2018, a été réalisée par l'option d'un diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 649 (ANC, note d'information du 28 février 2013).

Le CICE de l'année de 2017 perçu par la société au cours de l'année 2018, lui a permis de procéder à des recrutements de personnels et au renouvellement de certains investissements.

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement
- de recherche, d'innovation
- de formation et de recrutement
- de prospection de nouveaux marchés

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles se composent principalement des frais de développement engagés par la société dans le cadre de ses processus d'activité.

Les frais de développement sont inscrits en immobilisations incorporelles et amortis sur la durée probable de vie des projets lorsque ceux-ci remplissent les critères d'activation définis par l'article 311-2 du PCG, à savoir :

- La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente.
- L'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
- La capacité à l'utiliser ou à la vendre,
- La façon dont l'immobilisation générera des avantages économiques futurs probables,
- La disponibilité de ressource pour achever l'immobilisation,
- La capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation au cours de son développement.

Pour l'exercice clos le 31/12/2018, le montant des frais de développement portés à l'actif s'élèvent à 135 900 Euros.

Les frais de développement comptabilisés à l'actif sont amortis sur une période de 3 ans. Par ailleurs, une dépréciation exceptionnelle est comptabilisée lorsque les critères de maintien à l'actif ne sont plus respectés.

ENGAGEMENT HORS BILAN

L'AG du 26/07/2018 a décidé que le président recevra une indemnité de rupture de 180 K€ dans l'hypothèse où il serait mis fin à ses fonctions de président.

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Frais de recherche & développement = 478 529 E

Frais recherche & développement	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Taux
Frais recherche & développement	478 529	273 489	205 040	%

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 726 443 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	342 629	135 900		478 529
Immobilisations corporelles	55 516	69 050		124 566
Immobilisations financières	23 385	99 963		123 348
TOTAL	421 530	304 913		726 443

Amortissements et provisions d'actif = 317 262 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	215 998	57 491		273 489
Immobilisations corporelles	23 354	20 419		43 773
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	239 352	77 910		317 262

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Frais de recherche et développement	478 529	273 489	205 040	3 ans
Inst.agenc.divers	39 673	2 480	37 193	8 ans
Materiel de transpor	2 950	2 950	0	2 ans
Mat.bureau &informat	70 775	34 890	35 885	de 2 à 3 ans
Mobilier	11 168	3 454	7 714	de 5 à 6 ans
TOTAL	603 095	317 263	285 832	

Etat des créances = 358 418 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	123 348		123 348
Actif circulant & charges d'avance	235 070	235 070	
TOTAL	358 418	235 070	123 348

Charges constatées d'avance = 45 731 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 57 265 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	56 294	1	56 294
Titres émis	971	1	971
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	57 265	1	57 265

Etat des dettes = 1 522 264 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	54 400	54 400		
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	133 410	133 410		
Dettes fiscales & sociales	358 734	358 734		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	96 890	96 890		
Produits constatés d'avance	878 829	878 829		
TOTAL	1 522 264	1 522 264		

Charges à payer par postes du bilan = 194 223 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	66 800
Dettes fiscales & sociales	127 424
Autres dettes	
TOTAL	194 223

Produits constatés d'avance = 878 829 E

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires = 5 382 412 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	5 382 412	100,00 %
TOTAL	5 382 412	100.00 %

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Annexes (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits bancaires à recevoir = 4 953 E

Produits à recevoir sur disponibilités	Montant
Banques prod. a rece(51870000)	4 953
TOTAL	4 953

Charges constatées d'avance = 45 731 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constat.d'av(48600000)	45 731
TOTAL	45 731

Charges à payer = 194 223 E

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournis.fact.non par(40810000)	66 800
TOTAL	66 800

Dettes fiscales et sociales	Montant
Conges a payer(42820000)	58 046
Autres charg.pers.a(42860000)	12 000
Org.soc. ch/conges a(43820000)	24 421
Org.soc. charges a p(43860000)	137
Taxe apprentissage(44861100)	6 523
Cvae à payer(44861300)	19 486
Formation + fondecif(44862100)	6 811
TOTAL	127 424

Produits constatés d'avance = 878 829 E

Produits constatés d'avance	Montant
Prod.constates d'ava(48700000)	878 829
TOTAL	878 829